AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1047
FR0010386334-FS0463

15 juillet 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KORIAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 juillet 2015, la société anonyme Covéa Coopérations[1] (14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72000 Le Mans) a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 juillet 2015, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société KORIAN et détenir indirectement 3 775 065 actions KORIAN représentant autant de droits de vote, soit 4,78% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
GMF Vie SA	1 416 779	1,79
MMA Vie SA	786 104	0,99
MAAF Assurances S.A.	639 382	0,81
MAAF Vie	539 748	0,68
Covéa Risks	393 052	0,50
Total Covéa Coopérations	**3 775 065**	**4,78**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions KORIAN hors marché.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par la société de groupe d'assurance mutuelle Covéa (SGAM Covéa).
[2] Sur la base d'un capital composé de 79 039 523 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.